

Déclaration de conformité

La société

KOSTAL Solar Electric GmbH
Hanferstraße 6
79108 Fribourg-en-Brisgau, Allemagne

certifie par le présent document que les onduleurs

PIKO 3.0 à partir du micrologiciel 5.0

visés par cette déclaration sont conformes aux normes et directives suivantes :

Directive 2014/30/CE (au 20/04/2016) Compatibilité électromagnétique

Directive 2014/35/CE (au 20/04/2016) Matériel électrique pour basse tension

EN 61000-3-2:2006/A1:2009/A2:2009 (courants d'harmonique)

EN 61000-3-3:2013 (papillotement)

EN 61000-6-2:2005/AC:2005 (immunité pour les environnements industriels)

EN 61000-6-3:2007/A1:2011/AC:2012 (émission pour les environnements résidentiels)

EN 62109-1: 2010 (sécurité des convertisseurs de puissance utilisés dans les systèmes photovoltaïques - Partie 1)

EN 62109-2: 2011 (Sécurité des convertisseurs de puissance utilisés dans les systèmes photovoltaïques - Partie 2)

Cette déclaration est valable pour tous les exemplaires identiques de ce produit. Cette déclaration perd sa validité en cas de modification ou de raccordement non conforme de l'appareil.

KOSTAL Solar Electric GmbH – 2016-04-20



Werner Palm
(Gérant de société)



Dr. Armin von Preetzmann
(Directeur technique)

La présente déclaration atteste de la conformité aux normes susmentionnées, mais ne constitue pas une garantie des propriétés. Les consignes de sécurité indiquées dans la documentation produit fournie doivent être respectées !